

# Les athlètes olympiques belges disent merci à « Jean-Mi »

**JEUX OLYMPIQUES** Le COIB abandonne ses critères, une décision largement forcée par Jean-Michel Saive

**V**ous avez un nageur qui, pendant des années, s'est levé à 5 heures du matin pour aligner les longueurs, s'entraîner tout seul comme un malade, et qui, alors qu'il a fini par réussir les temps exigés par sa fédération internationale, se voit refuser sa participation aux Jeux parce qu'il lui manque quelques centièmes pour satisfaire aux critères du COIB. Qui serais-je pour valider une telle décision ?

Depuis toujours, Jean-Michel Saive, le plus assidu des olympiens belges (7 participations, record qu'il détient avec le tireur François Lafortune), s'élevait contre le principe des critères de sélection imposés par la Comité olympique et interfédéral belge. Des critères très sévères et censés effectuer un tri plus qualitatif pour ne permettre qu'à de vrais espoirs de médaille ou des sportifs susceptibles de figurer dans le top 8 de leur discipline d'aller aux Jeux.

Le pongiste liégeois est aujourd'hui un homme heureux. L'institution de l'avenue de Bouhout, tout en se gardant la responsabilité finale de la sélection olympique, a, en effet, décidé de mettre un terme à cette rigueur supplémentaire, qui brouillait régulièrement son image aux yeux du grand public, et se pliera dorénavant aux critères internationaux.

Cette mesure, en totale rupture avec la philosophie développée depuis les JO de Moscou 1980 à l'initiative de Jacques Rogge, se profilait de manière de plus en plus inéluctable. La sévérité du COIB, nécessaire à l'époque, apparaissait, en effet, aux yeux de certains comme

un anachronisme dès l'instant où il y avait déjà des règles de participation établies en amont par les fédérations internationales, forcées, depuis 2002, de limiter leur nombre d'athlètes pour ne pas dépasser, aux Jeux d'été, le total général de 10.500 imposé par le CIO.

On se souvient qu'en 2008, juste avant les Jeux de Pékin, les joueurs de tennis Olivier Rochus et Steve Darcis avaient forcé via une action en justice leur participation qu'on leur avait initialement refusée ; et, juste avant les Jeux de Londres, en 2012, le COIB avait « délibéré » bon nombre d'athlètes qui n'avaient pas, stricto sensu, répondu à leurs critères. Parmi ceux-ci, un certain Lionel Cox, qui allait justifier cette mansuétude en décrochant une médaille d'argent en tir...

« La crainte des actions en justice n'a pas été le moteur de cette décision, affirme Philippe Vander Putten, le nouveau directeur général

du COIB. Si nous avons agi ainsi, c'est parce que les critères internationaux sont de plus en plus durs, parce que de plus en plus de pays les appliquent et que nos athlètes risquaient d'être désavantagés par rapport à leurs concurrents étrangers, et parce qu'ils nécessitaient énormément

d'énergie à mettre sur papier » (NDLR : pour être souvent finalement contournés).

## L'excellence reste prioritaire

Le COIB précise toutefois que cet « assouplissement », même s'il le déshabille de l'une de ses plus importantes prérogatives, ne contredit pas son souci d'excellence. « Nos objectifs restent les mêmes, soutient Eddy De Smedt, le directeur sportif et futur chef de mission à Rio. Nous espérons avoir un maximum de places de top 8 avec nos futurs sélectionnés. Cette ambition doit être conservée. C'est une vision que partagent d'ailleurs nos partenaires que sont les communautés et les fédérations. »

Selon nos informations, De Smedt n'était, au départ, pas très chaud pour ce changement de politique, pas plus Vander Putten, d'ailleurs. Quant au conseil d'administration du COIB, très peu de ses membres osaient s'avancer sur ce terrain qu'ils estimaient miné.

L'arrivée de Jean-Michel Saive à la tête de la commission des athlètes du COIB, en 2013, a tout changé. Soutenu par ses collègues, « Jean-Mi » a continué à défendre sa position bec et ongles, arguments à l'appui. Également président de la commission des athlètes des comités olympiques européens, il l'avait fait au niveau continental en formulant au CIO la recommandation de s'en tenir à l'application des critères des fédérations internationales, et ce dans le cadre de l'appel fait par le président du CIO Thomas Bach pour alimenter son « Agenda 2020 » qui devrait bientôt changer profondément le visage de l'institution.

Saive a fini par convaincre Vander Putten, qui s'est alors chargé de distiller son idée pour la faire percoler dans les têtes du personnel et des membres du CA où les débats ont été, nous dit-on, sereins et adultes. C'était également, pour lui, un moyen de marquer le début de son mandat de CEO.

Ce changement de politique, qui donne clairement la perception qu'il sera dorénavant plus facile d'aller aux JO, va-t-il changer profondément le visage des futures équipes olympiques belges ? Sans doute pas. Le COIB avait déjà considérablement assoupli ses exigences entre les Jeux de Pékin et ceux de Londres. « Avec les critères internationaux, nous aurions eu 17 athlètes de plus en 2008 mais seulement 5 de plus en 2012 (1) », dit Eddy De Smedt après avoir étudié la question.

A peine 4,1 % de l'ensemble de la délégation. Une paille... ■

**PHILIPPE VANDE WEYER**

(1) L'athlète Olivia Borlée, les nageurs Jonas Coreelman, Kim Janssens et Egon Van der Straeten et le judoka Jasper Lefevere.